

146 N° 3 Juillet-Septembre 2024

Une catholicité pour tous

Jérôme BASCOUL

p. 450 - 466

<https://www.nrt.be/fr/articles/une-catholicite-pour-tous-3932>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

Une catholicité pour tous

Le nouveau document du Groupe des Dombes¹ offre une ample compréhension de la catholicité de l'Église qui ne se limite pas à la dimension géographique ou strictement confessionnelle qui désigne habituellement l'Église de Rome. La troisième « note » du Credo de Nicée-Constantinople est une qualité déjà possédée par l'unique Église dont il lui faut tirer toutes les conséquences : une Église qui transmet la totalité de la foi, à destination de tous, et qui permet à chacun de se sentir relié sans être aliéné. Nous aborderons le texte du Groupe des Dombes en commençant par l'horizon des conversions qu'il propose aux diverses Églises ; nous poursuivrons en évoquant le chemin d'Yves Congar qui a lié dans son parcours de théologien l'ecclésiologie, l'œcuménisme et l'exigence de réforme, chemin qui semble particulièrement en harmonie avec la méthodologie du Groupe des Dombes initié par Paul Couturier ; nous présenterons alors les différents modèles de réalisation de l'unité et enfin le cœur de notre propos : l'appartenance reconnue de tous les chrétiens à l'unique Église du Christ, quoiqu'en communion imparfaite, et la prise en compte des asymétries ecclésiales entre protestants et catholiques.

I. — Église du Christ et Église catholique

Le Groupe des Dombes a écrit une véritable somme sur la catholicité de l'Église, sur la compréhension du mot à travers l'histoire et sur les visions de l'Église qui en découlent. En quoi ce document ouvre-t-il des voies pour une catholicité plus effective des Églises, selon le vœu de ses rédacteurs ? Pour eux, en effet, la catholicité ne peut être seulement revendiquée, elle nécessite un perpétuel ajustement de l'Église ou des Églises pour y correspondre. Une catholicité qui ne se réduit pas à l'universalité au sens où il suffirait, pour être catholique, qu'une Église ait une dimension internationale et intercontinentale. Une Église véritablement catholique est fondée sur une double arti-

1. Groupe des Dombes, « *De toutes les nations...* » *Pour la catholicité des Églises*, préf. J.-F. Chiron et J.-N. Pèrès, coll. Patrimoines, Paris, Cerf, 2023.

culatation entre le Christ et l'Église : le document rappelle par exemple que pour le protestantisme ce lien est « dans le vis-à-vis entre le Christ qui l'appelle et la communauté qui reconnaît toute sa dignité dans l'événement de cette relation » (« *De toutes les nations...* », § 61). L'autre articulation est manifestée par la communauté locale rassemblée autour de l'évêque, selon l'adage d'Ignace d'Antioche : « là où est l'évêque là est l'Église catholique² » et le reste de la chrétienté qui « laisse pressentir l'unité du local et du global » (§ 97). Principe d'unité et garant d'une légitime diversité, telle est la catholicité décrite au début du parcours historique du document des Dombes et espérée dans les recommandations finales. Entre Église quasi-sacrement et Église signe prophétique, comment se fera la conciliation des approches protestante et catholique à propos de la catholicité ?

1. *La dynamique de l'Église « catholique réformée »*

Le Groupe des Dombes s'inscrit dans le mouvement œcuménique, où, tout en respectant les identités confessionnelles, il plaide pour une « catholicité réformée » (§ 5). On veut signifier ainsi que les Églises protestantes ont à reconnaître et à tirer les conséquences que « si l'unité subsiste de façon tangible dans l'Église catholique, c'est qu'elle est déjà donnée dans le Christ, dès les origines, et qu'elle n'a pu être perdue » (§ 43). Autrement dit, il faut que les Églises protestantes revendiquent pleinement cette catholicité pour elles-mêmes. La catholicité fait partie de la foi confessée, comme le rappelle le Groupe des Dombes à propos de l'unicité de l'Église, donc cela vaut pour la catholicité, la sainteté et l'apostolicité. Mais catholiques et protestants doivent comprendre qu'il « n'y a pas de catholicité sans "réforme" permanente » (§ 5). Ce thème de la réforme ou de la conversion permanente est commun aux catholiques et aux protestants, il concerne autant la suite du Christ sur le plan personnel que la réforme institutionnelle au plan ecclésial.

2. *À qui s'adresser pour réformer ?*

La spécificité de la démarche du Groupe des Dombes étant d'adresser des propositions de conversion aux Églises, l'exercice est difficile car il ne faut pas se poser en donneur de leçons et en adresser à l'une, l'Église catholique, et aux autres, les Églises protestantes. Qui donc doit recevoir ces interpellations ? Les synodes, les congrégations romaines ? Les Églises locales (niveau diocésain, national...), les

2. IGNACE D'ANTIOCHE, *Lettre aux smyrniotes* 8, 2 cité au § 97 du document des Dombes.

opinions publiques des Églises, les groupes spécialisés des dialogues ? Tous les niveaux sont concernés, mais qui va recevoir ces remarques et comment s'en emparera-t-il ? C'est au même défi que fut confrontée la Commission *Foi et Constitution* du Conseil Œcuménique des Églises de Genève, quand elle demanda aux Églises de se positionner sur les affirmations des deux documents appelés textes de convergence : *Baptême, Eucharistie, Ministères* proposé en 1982 et *L'Église vers une vision commune* en 2013. Toutes les thématiques évoquées dans ces deux documents de *Foi et Constitution* sont examinées dans le document des Dombes, sous l'angle de la catholicité, et circonscrites au dialogue entre protestants et catholiques. Comme pour tous les travaux œcuméniques, le document des Dombes est confronté d'une part au problème de la réception par l'ensemble des chrétiens et, d'autre part, aux instances dirigeantes qui, pour bienveillantes qu'elles soient, ne sont pas prêtes à tirer toutes les conséquences des convergences auxquelles le mouvement œcuménique a permis d'arriver. Les participants du Groupe des Dombes en sont d'ailleurs conscients. À quelles conversions sommes-nous appelés ? Qui sont les « nous » qui vont s'emparer de la question et quelle autorité auront-ils pour le faire ?

3. *Les conversions proposées*

Regardons maintenant ce qui est proposé : « que signifie le mot catholique et à quoi nous engage-t-il concrètement dans la vie de nos communautés chrétiennes ? à quelles conversions ou à quelles réformes sommes-nous appelés sur ce terrain de la catholicité ? » (§ 563). L'exploration historique à laquelle procède le document permet de voir que la catholicité est un concept englobant « unité et diversité ». Du côté catholique est pointé le risque de confusion avec l'uniformité. Le protestantisme, qui s'accommode d'une diversité et d'un lien souple dans sa conception de la catholicité, abandonne le mot catholique à l'Église de Rome et risque aussi de laisser tomber sa plénitude de contenu et d'exigences (cf. § 564).

4. *Les possibles chantiers des réformes catholiques*

La balance des réformes à envisager pour chaque Église penche du côté catholique, qui est invité à « ne pas confondre catholicité et catholicisme » (§ 578), à ne pas limiter la catholicité aux expressions de la tradition « aux dépens des besoins des temps qui peuvent exiger des évolutions » (§ 588). L'Église catholique est incitée à ne pas figer les débats sur certaines questions par des déterminations définitives de son magistère. Le Groupe des Dombes ne donne pas d'exemples,

mais on peut penser à l'impossibilité d'accès au sacerdoce pour les femmes³. Sur la synodalité, le Groupe des Dombes prend acte du fait « que l'Église catholique s'interroge à frais nouveaux sur la dimension synodale de l'Église ou dans l'Église » (§ 594). Sur l'hospitalité eucharistique, il « faut explorer les conditions d'un élargissement de l'hospitalité eucharistique et d'avancées vers la pleine communion » (§ 603). Ce dernier appel procède logiquement du point important de la commune « appartenance au Christ et à l'Église, Corps du Christ » (§ 602), reconnue dans la thèse énoncée selon laquelle « l'Église catholique et les Églises de la Réforme forment une seule Église, bien qu'en communion imparfaite », développée auparavant (§ 533-546).

5. *Les conversions protestantes*

Les Églises de la Réforme ne devraient pas renoncer à l'emploi liturgique du mot catholique dans la récitation du credo, comme les luthériens le conçoivent au niveau de leur communion mondiale (§ 579), mais pas forcément en France ! Ensuite, « les Églises de la Réforme sont invitées à prêter davantage attention à l'importance des institutions et des ministères » (§ 587). Qu'est-ce à dire ? Dans les Églises protestantes, l'institution synodale fonctionne, les difficultés existent, mais ne remettent pas en cause l'institution. Veut-on alors parler des communautés plus congrégationalistes (§ 379-403), jalouses de leur indépendance et souvent peu portées au dialogue œcuménique ? Certes, les Églises protestantes ont des fragilités institutionnelles : on peut penser aux défis du renouvellement périodique des conseils presbytéraux, mais aussi des ministères, puisque le protestantisme pratique le transfert de certaines tâches ministérielles à des non-pasteurs, comme les prédications ou la présidence de la Cène. L'EPUDF, par exemple, cherche aussi à promouvoir de nouveaux ministères, avec les défis que posent la formation, la juste rémunération et la redéfinition du périmètre du ministère pastoral. L'attention

3. « Cette pratique (la non-ordination des femmes) de l'Église revêt donc un caractère normatif : dans le fait de ne conférer qu'à des hommes l'ordination sacerdotale, il y va d'une tradition continue dans le temps, universelle en Orient et en Occident, vigilante à réprimer aussitôt les abus ; cette norme, s'appuyant sur l'exemple du Christ, est suivie parce qu'elle est considérée comme conforme au dessein de Dieu pour son Église » (Congrégation pour la Doctrine de la foi, Déclaration *Inter insigniores*, sur la question de l'admission des femmes au sacerdoce ministériel, 1976) ; « L'Église n'a en aucune manière le pouvoir de conférer l'ordination sacerdotale à des femmes et (...) cette position doit être définitivement tenue par tous les fidèles de l'Église » (JEAN-PAUL II, Lettre apostolique *Ordinatio sacerdotalis*, 22 mai 1994).

demandée à la dimension institutionnelle peut s'illustrer par le renforcement au niveau mondial de l'expression de la catholicité des Églises de la Réforme, mais le hiatus se situe au niveau des Communions mondiales, qui ne veulent pas être des supra Églises, mais un outil fédératif au service des Églises locales. De manière significative, la Communion mondiale d'Églises réformées (CMER) et la Fédération mondiale luthérienne (FML) élisent des secrétaires généraux et des conseils à la tête des deux structures. Les Églises réformées et luthériennes ou unies entre elles sur le plan local – c'est-à-dire le plus souvent national – ont un fonctionnement synodal qui, malgré les similitudes, se distingue de la structure fédérale : seules les Églises locales ont la pleine ecclésialité. Les communions d'Églises ne sont pas des Églises, même si le terme « communion » pourrait le laisser penser. Par exemple, dans la Communion anglicane, ce sont les synodes généraux des Églises provinciales qui sont arbitres en dernier ressort de la doctrine. Cette latitude est inconcevable dans l'Église catholique pour les Églises particulières, où la définition de doctrine est régulée, *in fine*, par le magistère pontifical, et dans l'Église orthodoxe, qui se définit comme une communion d'Églises locales. Elles devraient trouver l'unanimité d'un concile pour redéfinir un point de doctrine.

II. — Influences de Paul Couturier et Yves Congar dans le dialogue œcuménique

La voie œcuménique du Groupe des Dombes est celle d'un appel à la réforme et aux conversions des Églises. Le père Paul Couturier est l'initiateur des sessions des Dombes et de la Semaine de prière pour l'Unité des chrétiens, initialement conçue pour le retour des « dissidents », qu'il réoriente dans une perspective œcuménique. Il fait reposer le dialogue sur la vie commune et la prière partagée, pour aborder les points sensibles des différences confessionnelles. Le père Yves Congar rencontre le père Paul Couturier en 1932 à l'Abbaye de l'Union (Chevetogne en Belgique) fondée par dom Lambert Beauduin dont l'initiative vient d'être sévèrement recadrée pour correspondre à une perspective de réunion des orthodoxes à l'Église catholique. Avec Paul Couturier et Yves Congar, la voie œcuménique catholique se poursuit entre la génération des initiateurs et celle des continuateurs, qui aboutira au concile Vatican II. Yves Congar est le théologien le plus cité dans le document des Dombes, devant Martin Luther et Henri de Lubac, et pas uniquement dans la partie historique présentant les théologiens contemporains (§ 255 à 296) participant au mouvement œcuménique ou l'ayant influencé. La

méthodologie des Dombes rejoint celle du théologien dominicain pour faire l'unité chrétienne : connaissance de l'autre, connaissance de sa propre tradition et réforme. Yves Congar fait partie de la génération des théologiens catholiques, comme Henri de Lubac, Louis Bouyer, et Jean Daniélou, qui veulent retrouver toute l'ampleur de la tradition catholique chez les Pères. Congar participe à dégager saint Thomas d'Aquin de la théologie des manuels et le situe dans son contexte historique. Il s'agit pour ces théologiens de redécouvrir cette tradition commune à toute la chrétienté, y compris chez les « dissidents ». C'est en la retrouvant à leur contact que l'on peut entrevoir la nécessaire réforme de l'Église et ouvrir des perspectives d'unité. Ce travail de décentrement de l'Église catholique aboutit au concile Vatican II, qui se caractérise par un processus de réforme interne, l'ouverture aux autres confessions chrétiennes et un rapport de l'Église au monde vu comme service au bénéfice des réalités temporelles, dans la perspective de l'avènement du Royaume.

1. Œcuménisme et réforme

Yves Congar a initié le chemin d'un « œcuménisme catholique » qui sera converti en « principes catholiques de l'œcuménisme » dans la Constitution *Unitatis redintegratio*. Lui-même explique « qu'il faut parler d'une participation catholique à l'œcuménisme » pour laquelle il faut « suivre loyalement les principes catholiques, mais en visant finalement à apporter leur part d'activité au mouvement unique⁴ », un seul œcuménisme, né en dehors de l'Église catholique et dans lequel elle s'inscrit à partir du concile Vatican II. « Le dialogue œcuménique m'a obligé et m'a aidé, d'abord à renouveler en moi l'homme chrétien. Il m'a, en quelque sorte, acculé à devenir plus chrétien et plus catholique⁵. » Il s'agit de ressaisir la part de vérité catholique mieux possédée chez le partenaire et peut-être occultée chez nous pour être ainsi mis en mouvement vers elle par une réalisation plénière de la catholicité. Ce qui est important ici, c'est que la catholicité est à la fois possession de l'Église et horizon d'une progression. Un progrès qui n'est pas nouveauté mais retour à une authentique tradition.

4. Y. CONGAR, *Introduction au décret sur l'œcuménisme* Unitatis redintegratio, coll. Documents conciliaires 1, Paris, Centurion, 1965, p. 173.

5. ID., « Expérience et conversion œcuméniques », dans *Chrétiens en dialogue. Contributions catholiques à l'œcuménisme*, coll. Unam Sanctam 50, Paris, Cerf, 1964, p. 123.

2. *Plénitude et pureté de la vérité chrétienne*

Pour Congar le temps charrie des scories avec l'authentique dépôt, il s'agit donc de purifier nos positions théologiques en les confrontant à l'authentique tradition interrogée avec le partenaire œcuménique.

Le dialogue, en effet, s'accompagne d'un ressourcement. Ce que l'on reçoit de l'Autre, c'est un ébranlement, mais c'est dans sa propre tradition qu'on redécouvre ce qu'elle recélait, qu'on tenait comme par une intention implicite, mais qu'on n'avait pas dégagé⁶.

Chacun doit pouvoir progresser dans la fidélité à sa tradition « vers un point qui soit un point d'accord⁷ ». Congar rêve alors de la possibilité de centres et de groupes où puisse s'écrire une histoire commune des divisions et de la catholicité, « signés par tous ». Ce rêve est bien la réalité vécue dans le Groupe des Dombes et au-delà. Il se présente comme « une des voies par lesquelles l'œcuménisme nous aide à progresser, les uns et les autres, dans le sens de la plénitude⁸ ». Le travail en commun et l'interpellation mutuelle permettent aux partenaires du dialogue de dépasser leur zone de confort et d'affronter les apories de leur tradition ecclésiale. Ce travail permet aussi des mises en lumière de nos traditions ecclésiales que les autres nous font découvrir.

3. *Dépasser les orthodoxies figées par la conversion ecclésiale.*

Les propositions selon lesquelles les Églises sont des sujets historiques soumis aux évolutions et vivent dans l'incomplétude étaient jugées inacceptables avant le concile Vatican II. On mesure dès lors le chemin parcouru par l'Église catholique pour se reconnaître des limites et des manques, en tant que réalité humaine devant s'inscrire dans une réforme permanente. Modestement, les deux co-présidents du Groupe des Dombes affirment que l'avancée du dialogue peut nous permettre de dire que catholiques et protestants « forment une seule Église, bien qu'en communion imparfaite ». Cette thèse est proposée pour alimenter le dialogue et « pourquoi pas faire bouger certaines lignes ». Pour les membres du Groupe, « c'est la raison d'être du dialogue œcuménique qui est ici en cause : progresser, au nom d'une catholicité prise au sérieux et véritablement reconnue comme telle, vers l'unité visible, non seulement des chrétiens, mais de leur communauté⁹ ».

6. *Ibid.*, p. 130.

7. *Ibid.*, p. 130.

8. *Ibid.*, p. 129.

9. Groupe des Dombes, « *De toutes les nations...* » (cité n. 1), p. 8.

III. — Diversification des approches œcuméniques

Le document des Dombes est un jalon important dans le mouvement œcuménique. Il s'inscrit dans un temps où l'on a du mal à voir un terme possible à la réalisation de l'unité, car de nombreux groupes chrétiens plus récemment apparus n'ont pas de sensibilité œcuménique et, dans les Églises qui y participent, le but de l'unité visible semble s'affaiblir. Un compte rendu du Forum chrétien mondial¹⁰ de 2020 constate la limite de la recherche de l'unité par le dialogue théologique pour atteindre le but exprimé par le Conseil œcuménique des Églises¹¹. Le Forum chrétien mondial observe la multiplicité des modèles d'unité parfois contradictoires, qui vont de l'objectif de l'intégration plénière à la création des conditions d'une coexistence pacifique. Il promeut l'élaboration de nouveaux modèles, tels que l'œcuménisme réceptif ou l'œcuménisme spirituel, qui sont moins directement axés sur le dépassement des controverses doctrinales¹².

1. *L'œcuménisme réceptif*

Le document des Dombes présente la voie de l'œcuménisme réceptif à partir du constat suivant : « La catholicité ou le rapport unité-diversité y apparaît [dans la relecture de l'histoire] comme le lieu-test des dérives et divisions ecclésiales aussi bien que des conversions et réformes nécessaires des Églises » (§ 509). Partant de là, la catholicité confessée dans le credo « comporte donc un aspect de "déjà-là" et un aspect de "pas encore", traçant son caractère prophétique, don et tâche » (§ 511). Ces dérives et cette incomplétude des Églises historiques appellent la pratique de l'œcuménisme réceptif : « toutes les Églises chrétiennes se voient dès lors appelées à apprendre et à recevoir les unes des autres » (§ 518) dans la mesure où aucune ne peut

10. Le Forum chrétien mondial est une création en 1998 du COE qui constatait la stagnation du mouvement œcuménique et l'aversion envers celui-ci de la part de nombreuses Églises évangéliques ou pentecôtistes.

11. « Le but premier de la communauté fraternelle d'Églises que forme le Conseil œcuménique des Églises est d'offrir un espace où celles-ci puissent s'appeler mutuellement à l'unité visible en une seule foi et en une seule communauté eucharistique, exprimée dans le culte et dans la vie commune en Christ, à travers le témoignage et le service au monde, et de progresser vers cette unité afin que le monde croie. » (Assemblée Générale de Nairobi, 1975, <<https://www.oikoumene.org/fr/resources/documents/gen-45-constitution-and-rules-of-the-world-council-of-churches>>, consulté le 6 mai 2024).

12. H. VAN BEEK, « La vocation fondamentale du Forum chrétien mondial », 10 déc. 2021 (<<https://romandie.forumchretien.org/hubert-van-beek-la-vocation-fondamentale-du-forum-chretien-mondial/>>, consulté le 6 mai 2024).

prétendre réaliser pleinement toutes les modalités de la catholicité quand bien même certaines prétendent les posséder toutes.

2. *Le consensus différencié*

Le Groupe des Dombes relève la fécondité de la méthode du « consensus différencié » utilisée pour parvenir à l'accord sur la doctrine de la justification entre luthériens et catholiques. L'accord de 1999 affirme :

La compréhension de la doctrine de la justification proposée dans cette déclaration montre qu'il existe entre les luthériens et les catholiques un consensus dans les vérités fondamentales de la doctrine de la justification. Les différences qui subsistent dans le langage, les formes théologiques et les accentuations particulières dans la compréhension de la justification et qui sont décrites dans les § 18 à 39 de cette déclaration sont portées par le consensus¹³.

Les « accentuations particulières » sont les thèmes que luthériens et catholiques ont pu développer de manière polémique et qui aboutissent, au terme d'une relecture commune, à l'affirmation : « Nous confessons ensemble ». Par exemple, que « la justification est opérée par la grâce seule » mais que l'affirmation catholique de la coopération à la grâce peut se rapprocher de la théologie luthérienne qui affirme quand même « la pleine participation personnelle dans la foi, elle-même opérée par la parole de Dieu¹⁴ ».

3. *La limite du consensus différencié*

Mais, concernant d'autres questions, le Groupe des Dombes s'interroge : « Est-il possible et souhaitable, ou non, d'atteindre à propos de l'Église un consensus du même type (...), un consensus qui laisse place à des différences reconnues non plus comme séparatrices mais comme légitimes ? » (§ 525). Le groupe des Dombes a expérimenté la méthode, notamment dans ses travaux qui ont abouti au document *Marie dans le dessein de Dieu et la communion des saints* (1997-1998), en particulier sous l'angle de ce que les doctrines professées chez les uns ne niaient pas ce qu'affirment les autres (§ 527). « L'exigence de catholicité à ce stade du mouvement œcuménique, ne peut pas l'être

13. Église catholique romaine, Fédération luthérienne mondiale, *La doctrine de la justification : déclaration commune* (DCDJ), Paris - Genève, Cerf - Bayard - Fleurus - Labor et Fides, 1999, § 40.

14. *Ibid.*, § 21. Les autres thèmes abordés sont : les œuvres et la justification, la transformation du justifié par le baptême, la Loi accusatrice et l'Évangile du salut, la certitude du salut, les bonnes œuvres du justifié.

seulement par un consensus différencié » (§ 529) car alors ce résultat doit pouvoir trouver une traduction institutionnelle, ce qui n'est pas le cas entre l'Église catholique et la Fédération luthérienne mondiale. Le Groupe des Dombes remarque que l'on achoppe sur « de véritables asymétries doctrinales et pratiques entre confessions chrétiennes » (§ 529). Les avancées dans le dialogue doctrinal entre l'Église catholique et les Églises luthériennes, grâce à la méthodologie du consensus différencié, ont abouti à la déclaration commune sur la doctrine de la justification et à sa ratification officielle par les autorités hiérarchiques respectives, et le consensus s'est étendu à d'autres Églises protestantes et aux anglicans, mais les Églises protestantes signataires et l'Église catholique peinent à « tirer les conséquences pratiques et liturgiques des accords qui ont été signés » (§ 589).

4. *La diversité réconciliée*

Quels moyens mettre en œuvre pour aboutir à un plus grand degré d'intégration qui soit vraiment une communion et qui maintienne les distinctions ? Si les autres possèdent de manière plus approfondie ce qui sans me manquer absolument est bien moins honoré chez moi, qu'est-ce qui fait obstacle à une communion substantielle qui tolérerait ce qui serait considéré comme différence légitime ? C'est la méthode d'approfondissement de la communion entre Églises issues de la Réforme : « le modèle de l'unité dans la diversité réconciliée » (§ 524).

5. *Recherche d'une communion possible*

Ce processus est décrit aux n^{os} 358-368. La Concorde de Leuenberg (Suisse) est signée en 1973 par un certain nombre d'Églises réformées et luthériennes en Europe. Dans un premier temps, le processus d'union se fait au niveau d'une fédération de certains moyens matériels et de communication sans toucher aux confessions de foi ni aux identités respectives. Sur le plan théologique, cependant, on procède à un réexamen des positions théologiques antagonistes. Le critère suffisant pour que les différences soient portées par le consensus est celui de la Confession d'Augsbourg sur le minimum d'ecclésiàlité requise pour une reconnaissance mutuelle, à savoir la prédication effective de l'Évangile et l'administration correcte des sacrements du baptême et de la Cène. Ensuite, on peut estimer que les différences théologiques subsistantes n'empêchent pas la communion, puisqu'elles étaient surtout le produit de malentendus. Pour élaborer la communion, on peut choisir de garder des confessions de foi distinctes ou d'en recom-

poser d'autres. Le niveau d'intégration peut alors aboutir à une reconnaissance mutuelle des sacrements et des ministères.

6. *La Concorde de Leuenberg est-elle un modèle extensible à l'Église catholique ?*

Le Groupe des Dombes reconnaît la fécondité et la limite de la démarche : « Les dialogues (entre protestants) ont mené à des formes de "communion" » (§ 585). Le degré de communion atteint dépasse le stade purement organisationnel : « il exprime une manière de vivre la catholicité » (§ 586). L'Église catholique est prudemment invitée à prendre en compte les « besoins des temps qui peuvent exiger des évolutions » (§ 588). Nous allons voir qu'il faut plus que la reconnaissance des deux critères minimum d'ecclésialité, évoqués ci-dessus : il s'agit de progresser sur la conception de la nature même de l'Église qui donne les sacrements fondamentaux du baptême et de la Cène.

IV. — Définir les asymétries ecclésologiques

Si le processus de la diversité réconciliée porte des fruits entre les Églises protestantes en Europe, il semble bien ne pas pouvoir aboutir avec l'Église catholique romaine pour les raisons que n'ignore pas le Groupe des Dombes quand il constate que « les perceptions du rapport entre nos Églises du point de vue catholique et du point de vue protestant ne sont pas symétriques. Non seulement les conceptions théologiques et les pratiques religieuses ne sont pas toujours les mêmes, mais les souffrances sont différentes et incomparables » (§ 557). Les asymétries ecclésologiques portent sur la nature de l'Église : le ministère ordonné est-il nécessaire seulement au bien-être de l'Église ou à son être même ? Autrement dit, le caractère sacramental de l'ordre fait-il partie de la structure donnée par volonté divine ? La question des ministères fait obstacle à la pleine reconnaissance de l'ecclésialité des Églises protestantes par l'Église catholique.

1. *L'Église catholique reconnaît de la catholicité en dehors d'elle*

Le concile Vatican II, dans la Constitution *Lumen gentium* 8, affirme que l'Église catholique n'est pas le tout de la catholicité, comme l'affirmait Pie XII dans l'encyclique *Mystici corporis*, mais cette catholicité peut-elle être une qualité pleinement reconnue pour les Églises protestantes ? « Puisque l'Église du Christ est présente (subsiste) dans l'Église catholique, est-elle présente au même titre ailleurs,

c'est-à-dire dans d'autres Églises où elle "subsisterait" aussi identiquement ? », demande le document (§ 33). Du point de vue catholique, les Églises orthodoxes ont cette qualité puisqu'elles gardent tout le dépôt, bien qu'elles divergent avec l'Église catholique sur la conception de la primauté pontificale, ce qui permet néanmoins de les qualifier d'Églises sœurs : « Après le Concile Vatican II, en se rattachant à cette tradition, l'usage a été rétabli de donner l'appellation "d'Églises sœurs" aux Églises particulières ou locales rassemblées autour de leur évêque¹⁵. » Mais concernant les Églises protestantes, participant à cette subsistance à l'unique Église du Christ comme les Églises orthodoxes, le document des Dombes poursuit :

Répondre positivement pourrait sembler constituer un grand pas vers la résolution des difficultés œcuméniques entre catholiques et protestants ; on peut toutefois penser que si la réponse devait être positive, les textes d'accords œcuméniques ne manqueraient pas de la mettre en valeur ; or ce n'est pas le cas. (§ 33)

Effectivement, le magistère catholique a eu l'occasion de préciser son interprétation de *Lumen gentium* et de confirmer que les Églises protestantes ne pouvaient prétendre « subsister au même titre » dans l'Église du Christ que l'Église catholique (§ 37).

2. Quelles lignes faire bouger ?

En dépit de la différence de conception des ministères, l'Église catholique admet que « tous les baptisés font partie de l'Église du Christ¹⁶ » (§ 537). Le Groupe des Dombes y voit une « brèche » pour faire avancer la reconnaissance de l'ecclésialité des Communautés protestantes par l'Église catholique. Le document des Dombes relaie la souffrance du côté protestant que le partenaire catholique ne puisse reconnaître la pleine ecclésialité des confessions protestantes alors même que le concile Vatican II a permis de sortir de l'exclusivisme ecclésial. Mais si l'ecclésiologie est le thème le plus exploré aujourd'hui dans la théologie chrétienne, son approfondissement ne semble pas permettre de dépasser l'aporie ecclésiale entre catholiques et protestants, malgré l'invitation à un travail de réception des accords par les « membres des Églises [qui] sont invités à faire connaître les dialogues œcuméniques élaborés, à développer des processus de réception

15. Citation de *Ut unum sint* 56 reprise dans Congrégation pour la Doctrine de la foi, *Note sur l'expression « Églises sœurs »* (30 juin 2000), qui en limite la portée œcuménique aux Églises orthodoxes.

16. *Youcat. Catéchisme de l'Église catholique pour les jeunes*, Paris, Bayard - Fleurus-Mame - Cerf - Novalis, 2011, n° 130.

et à tirer les conséquences pratiques et liturgiques des accords qui ont déjà été signés » (§ 589). Nous avons vu que la ratification officielle de la DCDJ n'implique pas des conséquences directes et pratiques. La raison de cette inconséquence à propos de l'accord sur la Doctrine de la Justification signifie que « nos Églises ne parlent pas le même langage, et qu'elles n'expérimentent pas toujours les mêmes sensibilités et vulnérabilités » (§ 554).

3. Une seule Église, composée d'Églises ?

L'ecclésiologie est le lieu du malentendu qui rend difficile pour les Églises protestantes le discours catholique sur la subsistance de l'Église du Christ dans la seule Église catholique et l'affirmation de la communion imparfaite, qui vient quand même fragiliser la thèse selon laquelle catholiques et protestants sont « l'unique Église du Christ, bien qu'en communion imparfaite ». Dans sa déclaration de foi l'EPUDF affirme que « L'Église protestante unie de France se comprend comme l'un des visages de l'Église universelle. Elle atteste que la vérité dont elle vit la dépasse toujours¹⁷ ». La catholicité est donc revendiquée avec le terme « universel », qui montre assez la difficulté à se définir par rapport à l'Église catholique. « Un des visages de l'Église » : la pluralité s'exprime aussi bien par l'ensemble des communautés locales que par la légitime diversité des expressions de foi. Si, dans l'Église catholique, le tropisme romain a pu laisser penser que le niveau local n'était que l'ensemble des succursales de l'établissement central, le concile Vatican II affirme pourtant que « les diocèses (comme Églises particulières, les Églises locales) sont des parties de l'unique Église du Christ¹⁸ », donc ils portent le tout de l'Église, dans la mesure où ils restent organiquement liés au centre de la communion, l'Église de Rome gouvernée par le pape. Mais surtout, « en raison de l'absence du sacrement de l'ordre, elles n'ont pas conservé la substance propre et intégrale du mystère eucharistique¹⁹ » qui n'empêche pas la reconnaissance de la sacramentalité du baptême mais fait obstacle au partage de l'eucharistie.

17. Église Protestante Unie de France, Communion luthérienne et réformée, *Déclaration de foi adoptée par le Synode national de Lille 2017*, <https://epudf.org/wp-content/uploads/2022/04/EPUDF-brochure-institut-2017-decla_VFF_VF.pdf>.

18. Concile Vatican II, *Christus Dominus* 6.

19. Ibid., *Unitatis redintegratio* 22.

4. *Hiéarchie sacramentelle ou fonctionnelle ?*

Les vulnérabilités sont les lieux où le partenaire du dialogue ne se sent pas compris par l'autre : du côté protestant, de se voir dénier la pleine ecclésialité par l'Église catholique ; du côté catholique, quand le partenaire protestant ne voit dans le ministère hiérarchique qu'un instrument efficace pour maintenir l'unité institutionnelle et organisationnelle de l'Église. « Le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel ou hiérarchique, bien qu'il y ait entre eux une différence essentielle, sont cependant ordonnés l'un à l'autre : l'un et l'autre en effet, chacun selon son mode propre, participent de l'unique sacerdoce du Christ²⁰ ». À ces affirmations, le Concile ajoute que « les fidèles participent au sacrifice eucharistique » et que « le peuple saint participe aussi de la fonction prophétique du Christ²¹ ». Si ces deux affirmations nous semblent significatives du souci de l'Église catholique de se laisser interpellé par la doctrine luthérienne du sacerdoce universel des fidèles, le hiatus demeure : « [au sujet de l'ordination] nous désirons, et c'est notre suprême volonté, conserver l'organisation temporelle de l'Église et la hiérarchie dans l'Église, même si elles ont été faites par une autorité humaine²² », étant entendu que « le ministère épiscopal, selon le droit divin, consiste à prêcher l'Évangile, à juger de la doctrine et rejeter celle contraire à l'Évangile, à exclure de l'Église chrétienne²³... ».

5. *Le principe de Lund*

Afin de « rendre plus visible la catholicité de l'unique Église, “osons faire ensemble tout ce que nous pouvons faire ensemble” » (§ 595), propose le Groupe des Dombes en reprenant la formule de la troisième conférence Foi et Constitution, tenue à Lund (Suède) en 1952 et reprise par le pape François en 2016 : « Nous prions Dieu afin que les catholiques et les luthériens soient capables de témoigner ensemble de l'Évangile de Jésus-Christ, invitant l'humanité à écouter et à recevoir la bonne nouvelle de l'action rédemptrice de Dieu ». Le pape François parle du témoignage de foi et des actions solidaires communes. Il peut avec les autorités luthériennes, s'appuyer sur le principe de la participation des luthériens et des catholiques au même corps du Christ : « Tandis que nous renouvelons notre engagement à

20. Ibid., *Lumen gentium* 10.

21. Ibid. 11.

22. P. MÉLANCHTHON, *Apologie de la Confession d'Augsbourg*, art. XIV : « Du gouvernement de l'Église ».

23. *Confession d'Augsbourg*, art. XXIII.

marcher du conflit vers la communion, nous le faisons en tant que membres du même Corps du Christ, auquel nous sommes incorporés par le baptême²⁴ », mais il reconnaissait juste avant que la communion eucharistique n'était pas possible et qu'il fallait poursuivre les efforts du dialogue théologique dans ce but. Le principe de Lund est suivi d'une citation du théologien œcuméniste et dominicain Hervé Legrand sur la nécessité « de faire ce que rien n'interdit et que tout recommande » (§ 595), c'est-à-dire de passer à des activités intégrées dans tous les domaines possibles de collaboration pour manifester effectivement cette catholicité en croissance²⁵.

6. Une extension de la primauté

Le document du Groupe des Dombes montre clairement que les possibilités de convergence vers une pleine communion ne peuvent venir que du cheminement interne de chaque Église. Dans ces paragraphes sur la dimension synodale de la catholicité (§ 590-597), on peut « envisager une primauté d'une Église catholique vécue sous forme synodale : un collège d'Églises au sein duquel l'évêque de Rome serait *primus inter pares* comme un signe manifestant que nous sommes une seule Église bien qu'en communion imparfaite » (§ 598). Pour le Groupe des Dombes, il s'agit là d'une modalité possible pour avancer vers une plus grande manifestation de la catholicité : chacun reste ce qu'il est, mais le *primus inter pares* offre à la diversité des Églises un pôle unitaire. Cette proposition rejoint celle de la conférence de Lausanne en 1927 qui suscita la réponse de Pie XI :

Il en est, assez peu [parmi les protestants des mouvements « hautes Églises »], il est vrai, qui concèdent au Pontife romain soit une primauté honorifique, soit une certaine juridiction ou pouvoir, qui, estiment-ils toutefois, découle non du droit divin mais, d'une certaine façon, du consentement des fidèles ; d'autres vont jusqu'à désirer que leurs fameux congrès, qu'on pourrait qualifier de bariolés, soient présidés par le Pontife lui-même²⁶.

24. Pape FRANÇOIS, *Déclaration conjointe à l'occasion de la commémoration commune Catholique-Luthérienne de la Réforme*, Lund, 31 oct. 2016.

25. Expression de H. Legrand, inspirée de la formulation du *Directoire œcuménique* n° 129 : « [L'Église catholique] reconnaît que dans certaines circonstances de façon exceptionnelle et à certaines conditions, l'admission à ces sacrements [Eucharistie, pénitence et onction] peut être autorisée ou même recommandée à des chrétiens d'autres Églises et communautés ecclésiales. »

26. PIE XI, *Mortalium animos*, sur l'unité de la véritable Église, 1928.

V. — Conclusion

En France, l'Église Protestante Unie s'est constituée en 2013 avec l'union de l'Église Réformée et de l'Église évangélique luthérienne, en cohérence avec le processus de Leuenberg, chacune des paroisses gardant ses spécificités confessionnelles, sa compréhension de la Cène, etc.

L'Église protestante unie prend en compte le plus largement possible la diversité (théologique, ecclésiale, liturgique) existant dans les deux Églises, avec la volonté de s'en enrichir et, sur cette diversité, de proposer à la société un témoignage commun²⁷.

Ce processus d'intégration dont témoigne l'EPUdF manifeste certainement une certaine catholicité mais, nous l'avons vu, reste impossible à étendre à l'Église catholique.

1. *L'irréductible principe substantiel et sacramentel*

Comme le dit le pasteur Laurent Schlumberger, ancien président du conseil national de l'EPUdF,

ce qui fait la différence entre un orthodoxe et un catholique ou un catholique et un protestant, c'est d'abord la manière de vivre le sacré. Bien avant les questions doctrinales ! Dans la tradition catholique, il y a un principe substantiel très important, qui se manifeste par exemple dans l'importance accordée à tout ce qui est sacramentel ; dans la tradition protestante, la protestation contre toute forme de sacralisation est centrale²⁸.

Cette déclaration est, nous semble-t-il, significative de l'importance seconde des questions doctrinales, qui ne font pas obstacle à l'union des Réformés et des Luthériens de France dans l'EPUdF, ces différences pouvant être surmontées. Le pasteur Schlumberger voit bien ce qui sépare les Églises protestantes des Églises orthodoxe et catholique qui se comprennent comme sacramentelles. L'étendue du domaine des sacrements et leurs effets sur la nature constituent cette asymétrie que le Groupe des Dombes a bien relevée et qui demeure un obstacle sur la compréhension de l'Église dans une vision commune, même si « l'Église catholique et les Églises protestantes forment une seule Église, bien qu'en communion imparfaite » (§ 533). Cette plénitude de l'unité aboutira certainement à l'horizon

27. Document de présentation de l'EPUdF, *Choisir la confiance*, 2018, p. 8, <https://epudf.org/wp-content/uploads/2022/04/EPUF-brochure-instit-2017-decla_VFF_VF.pdf>.

28. M. BERTRAND (éd.), *Les protestants 500 ans après la Réforme. Fidélité et liberté*, Lyon, Olivétan, 2017, p. 63.

eschatologique, et ce sont les blessures faites à la communion dans chacune de nos Églises qui retardent sa réalisation bien plus que la lenteur du dialogue œcuménique.

FR – 75004 Paris
10 rue du Cloître Notre-Dame

Jérôme BASCOUL
Vicaire épiscopal
pour l'unité des chrétiens
Faculté Notre Dame

Résumé. — Le Groupe des Dombes est un acteur majeur du dialogue œcuménique. « *De toutes les nations...* » propose aux Églises protestantes et catholique une réflexion pour rendre la catholicité proclamée dans chaque Église plus effective, ce qui permettrait d'avancer entre elles vers une communion plus parfaite. La démarche s'enracine dans l'histoire du mouvement œcuménique et les initiatives des précurseurs du dialogue. Les modèles de communion ecclésiale développés dans le protestantisme trouvent leur limite face aux « asymétries ecclésiales » avec l'Église catholique.

Mots-clés. — Église | Catholicité | Réforme | Protestantisme | Œcuménisme

J. BASCOUL, **A catholicity for all**

Summary. — The Groupe des Dombes is a major player in ecumenical dialogue. The book « *De toutes les nations...* » offers the Protestant and Catholic Churches an opportunity to reflect on how to make the catholicity proclaimed in each Church more effective, thus enabling them to move towards more perfect communion. The approach is rooted in the history of the ecumenical movement and the initiatives of the precursors of dialogue. The models of ecclesial communion developed in Protestantism are limited by the «ecclesial asymmetries» with the Catholic Church.

Key words. — Church | Catholicity | Reformation | Protestantism | Ecumenism